



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.  
Afférents au Conseil : 14  
En Exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 15

L'An deux mille dix-neuf, le 28 NOVEMBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS** : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, ANGUITA Nathalie, PUYDEBOIS Yves, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme PRIZZON Eliane, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian, M. LIAIGRE Thierry, M. SPINAZZE Joël.

**ABSENTS** : M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim.

**EXCUSES** : M. MOIREZ-CHARRON Alain.

Mme BRATINA Maya (pouvoir à Mme FEYT Roselyne),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :  
20/11/2019.

Date Affichage :  
20/11/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Vignaux Jacqueline  
Approbation à l'unanimité du PV en date du 30/09/2019

52-

**OBJET : Admission en non-valeur**

M. le Maire indique à l'assemblée délibérante que Mme la perceptrice sollicite la passation en non-valeur de recettes d'un montant de 680.05 €.

N'ayant pu être perçues, pour cause de carence ou de valeur inférieur au seuil de poursuite, par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Approuve à l'unanimité :

- L'Admission en non-valeur.

53-

**OBJET : Tarification classe transplantée Garin**

M. le Maire fait part à l'assemblée délibérante du souhait de la municipalité d'approuver la grille tarifaire mise en place pour la classe transplantée prévue du 7 au 9 octobre 2019 au village de vacances « La Moraine » à Garin (31) pour un montant total de 19 097.00€ pour 113 enfants.

Le calcul de la participation des familles se fera à partir de 7 tranches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Tarification classe transplantée Garin

54-

**OBJET : Concours du Comptable Public Attribution d'Indemnité de conseil suite au changement de comptable trésor Public.**

M. le Maire expose que suite au départ de Mme Robert Chantal, au poste de Trésorier du Centre Des Finances Publiques de Montgiscard-Baziège, le conseil municipal est amené à délibérer de nouveau pour reconnaître les fonctions de Mme Le Goff

- Approuve à l'unanimité le Concours du Comptable Public Attribution d'Indemnité de conseil suite au changement de comptable trésor Public.

55-

**OBJET : Décision Modificative n°2**

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante, que dans le cadre de l'attribution des titres restaurant, il convient à la demande du Trésor Public de modifier l'article d'imputation pour le règlement des titres restaurant d'un montant de 21 000€.

Pour l'article 65541 il s'agit de frais liés aux intérêts du prêt relais ajouté aux frais de remboursement anticipé dans le cadre de l'acquisition du bâtiment administratif avant le rond-point RD813.

Article 6184 approvisionné à hauteur de 3 420€, la décision de reprendre un indu à N-2 au lieu de N-4 réduit de moitié le montant qu'il est nécessaire d'annuler 1 710€.

Enfin, les études et insertions de marché ne doivent pas rester dans ce chapitre et sont redirigées en investissement, il s'agit d'une régularisation d'écriture d'ordre (opération patrimoniale) demandée par le Trésor Public d'un montant de 2 040€.

- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2

56-

**OBJET : Délégation de signature pour la demande d'allongement de la garantie pour une durée de 10 ans de la Cité Jardins**

Montgiscard est garant des emprunts émis par Cité Jardins lors de la construction de leurs logements sociaux sur notre commune.

Il reste 171 487.50 € de capital restant dû.

Cité Jardins a renégocié sa dette par le biais d'un allongement sur une durée de 10 ans.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour le prolongement de cette garantie sur la nouvelle durée.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Délégation de signature pour la demande d'allongement de la garantie pour une durée de 10 ans de la Cité Jardins.

**OBJET : Mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 : demande chiffrée**

M. Le Maire rappelle, que la commune est éligible au contrat « Bourg-Centre » et à ce titre souhaite la mise en œuvre d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commune souhaite confier à un bureau d'étude cette mission et sollicitera l'aide financière du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le Contrat Territoire Occitanie 2019-2021.

Pour déposer la demande de subvention sur la plateforme dématérialisée du Conseil départemental, il est indispensable de faire apparaître dans la délibération les montants des opérations.

Mission « étude urbaine » avec l'agence COT :

Diagnostic urbain et paysager d'un montant de 7000€ HT

Elaboration des scénarii : 7 000€ HT

Affinement du scénario retenu : 9 000€ HT

Total général de 23 000€ HT

Mission d'accompagnement en maîtrise d'ouvrage (MAO) agence SPES :

Pré-étude opérationnelle du projet

Phase 2 concours pour retenir l'opérateur

Phase 3 réalisation du projet

Montant de 24 400€ HT

Géomètre expert URBACTIS : relevé topographique d'état des lieux d'un montant de 6 000€ HT.

Montant total 53 400€ HT.

M. Le maire précise que les montants de chacun seront détaillés dans la délibération.

Enfin, le comité de pilotage se réunira le 18 décembre 2019 à 15h pour une présentation du diagnostic sur la MAO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 : demande chiffrée

**OBJET : Mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, demande de subvention auprès du Conseil Régional : demande chiffrée.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 : demande chiffrée

**OBJET : Délibération annuelle de principe modifiée 2020 de petits travaux urgents**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'afin de réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe financière prévisionnelle pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de la participation communale. Cette délibération précise que chaque fois

qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Délibération annuelle de principe modifiée 2020 de petits travaux urgents

61-

**OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de l'effacement des réseaux Rue des Tuiliers (basse tension, éclairage public et France Telecom) : mode de financement**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupéré par le SDEHG)	23 013€
Part SDEHG	92 400€
Part restant à la charge de la commune (estimation)	28 962€
Total TTC	144 375€

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication.

La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 34 375€ TTC (Frais d'étude et d'ingénierie du génie civil 1 375€ + Travaux 33 000€).

Estimation des coûts à la charge de la commune avant subvention.

Les coûts relatifs aux prestations à payer au SDEHG sont les suivants :

Electricité EP 28 962€

Télécom 34 375€

Total : 63 337€ TTC

Le détail est précisé dans la convention conclue entre le SDEHG, Orange et la commune.

Orange et le SDEHG s'engagent à mettre à la disposition de la commune, tout document nécessaire à l'instruction d'une demande de subvention sollicitée par la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le montant des travaux de télécommunication s'élève à 27 500€ HT.

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de l'effacement des réseaux Rue des Tuiliers (basse tension, éclairage public et France Telecom) : mode de financement par voie d'emprunt pour la partie électricité et EP d'un montant de 28 962€ TTC et télécommunication d'un montant de 34 375€ TTC.

#### **Question diverse/information**

*ZAC du Rivet : enquête publique ont été consignés 3 courriers sur les trois permanences organisées par le commissaire enquêteur. Peu de retour.*

*Enfin, sur 110 hectares, 12 hectares ne sont pas vendus*

*CTO Bourg centre : restitution du diagnostic le 18/12/2019 à 15h00 salle du conseil avec le comité de pilotage*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.